

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3 du code de l'environnement

*Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative*

Cadre réservé à l'autorité environnementale

Date de réception : Dossier complet le : N° d'enregistrement :

1. Intitulé du projet

RD 1075 - Aménagement de la section Col du Fau - Col de la Croix Haute

2. Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom Prénom

2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale Département de l'Isère

Nom, prénom et qualité de la personne habilitée à représenter la personne morale Jean-Pierre Barbier - Président du Conseil Départemental de l'Isère

RCS / SIRET 2 2 3 8 0 0 0 1 2 0 0 0 1 3 Forme juridique

Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

3. Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))
6. a) des projets soumis à examen au cas par cas	Le projet concerne la modification de carrefours, la création de créneaux de dépassement et de la création de bandes cyclables sur des routes classées dans le domaine public du Département de l'Isère.
47. a) des projets soumis à examen au cas par cas	Le projet va induire des défrichements soumis à autorisations au titre des articles L. 341-3 du code forestier sur une surface, même fragmentée de plus de 0,5 hectare (12,57 ha).

4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Le projet concerne l'aménagement de la RD 1075 sur les 32 km reliant le col du Fau au col de la Croix Haute. Il est constitué d'un programme au sein duquel 32 opérations ont été identifiées, qui comprennent :

- l'aménagement de 21 carrefours,
- la création de 10 créneaux de dépassement, dont 4 situés en zone montagneuse,
- la réalisation de 7 ouvrages dédiés aux modes actifs (vélos, piétons, et le renforcement d'ouvrages existants) et à la profession agricole,
- la rectification de virages,
- la rectification du profil de la route sur une zone identifiée,
- la réparation de 3 ponts.

4.2 Objectifs du projet

Avec l'aménagement des 32 km reliant le col du Fau au Col de la Croix Haute, le département de l'Isère apporte une réponse significative aux enjeux de déplacement du territoire et aux objectifs identifiés :

- renforcer la sécurité de tous les usagers ;
- proposer un niveau de service adapté aux besoins des déplacements locaux et de transit;
- faire de cet axe un levier du développement économique et touristique du Trièves, en fiabilisant les temps de parcours et en veillant à valoriser le patrimoine ;
- améliorer la liaison entre Grenoble et Gap, Aix-en-Provence et l'Est de la région PACA.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 dans sa phase travaux

Les travaux de sécurisation s'échelonneront de fin 2020 à l'horizon 2030. Pour chaque opération, les travaux dureront entre 6 et 18 mois.

Les déblais seront dans la mesure du possible réutilisés pour le modelage des abords des aménagements. Le re-profilage et les structures sont principalement réalisés avec des matériaux de qualité pour la construction du corps de la chaussée (matériaux d'apport).

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

La sécurité de la RD 1075 entre le col du Fau et le col de la Croix Haute sera améliorée. Les distances de visibilité seront rétablies et la visibilité des intersections sera renforcée. Tous les flux tournants seront facilités pour l'ensemble des usagers. Les créneaux permettront de sécuriser les manoeuvres de dépassement. Des bandes cyclables et des ouvrages dédiés sécuriseront les déplacements modes doux.

Les aménagements n'induiront pas de modification des flux de trafic sur cet axe.

4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Le projet sera soumis à :

- une procédure d'autorisation de défrichement,
- une procédure au titre de la loi sur l'eau dont le régime sera à définir avec les études de détails ultérieures,
- une procédure de demande de dérogation au titre des espèces protégées,
- une procédure de mise en compatibilité des documents d'urbanisme,
- un dossier d'incidence Natura 2000.

Une procédure d'autorisation environnementale sera donc nécessaire.

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur(s)
- Superficie totale du projet :	- 91,99 ha
- Longueur totale du projet (= longueur de voirie aménagée)	- 20,30 km
- Largeur du projet :	
- axe à deux voies ;	- 16 m
- axe à trois voies ;	- 20 m
- Rayon du giratoire :	- 25 m

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune(s)
d'implantation

RD1075 entre le col du Fau et le col de la Croix Haute dans le Département de l'Isère.
Communes de Roissard, Saint-Michel-les-Portes, Saint-Martin-de-Clelles, Clelles, Percy, Le Monestier-du-Percy, Saint-Maurice-en-Trièves et Lalley, dans le Département de l'Isère (38).

Coordonnées géographiques¹

Long. ___° ___' ___" ___ Lat. ___° ___' ___" ___

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), b) 9° a), b), c), d), 10°, 11° a) b), 12°, 13°, 22°, 32°, 34°, 38° ; 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement :

Point de départ :

Long. 05° 37' 08" 1E Lat. 44° 54' 08" 0N

Point d'arrivée :

Long. 05° 40' 52" 4E Lat. 44° 44' 35" 5N

Communes traversées :

Roissard, Saint-Michel-les-Portes, Saint-Martin-de-Clelles, Clelles, Percy, Le-Monestier-du-Percy, Saint-Maurice-en-Trièves et Lalley.

Joignez à votre demande les annexes n° 2 à 6

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

Oui

Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

Oui

Non

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ?

¹ Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère en charge de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
En zone de montagne ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Massif du Vercors
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur le territoire d'une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	PNR du Vercors
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Village de Saint-Michel-Les-Portes
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La ZH du Marais du col de Fau est située en aval de la RD1075

Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Les communes de Roissard, Saint-Michel-les-Portes, Le Percy, Le Monestier-du-Percy, Saint-Martin-de-Clelles, Clelles et Saint-Maurice-en-Trièves ne sont pas soumises à des PPRN mais possèdent des cartes des risques naturels suivant l'article R111-3 du code de l'urbanisme valant PPR.
Dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone de répartition des eaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un site inscrit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet est localisé à environ 500 m du site Natura 2000 Tuffières du Vercors (FR8201682) et environ 1,6 km des sites haut plateaux du Vercors (FR8201744) et haut plateau et contrefort du Vercors oriental (FR8210017).
D'un site classé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet envisagé est-il **susceptible** d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Compte tenu de la sensibilité géologique du secteur géographique concerné, des travaux de drainage pourraient être envisagés à ce stade des études.
	Est-il excédentaire en matériaux ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	A ce stade des études, l'objectif est de ne pas être excédentaire en matériaux en raison de la sensibilité géotechnique du support. Les excédents éventuels seront réutilisés en place soit pour des aménagements paysagers (amélioration de l'insertion paysagère du projet) soit pour des dispositifs contribuant à diminuer les nuisances sonores de l'axe (merlon antibruit) au droit des zones les plus sensibles.
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Apport de matériaux nobles pour constitutions du corps de chaussée.
Milieu naturel	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Les travaux sont susceptibles de perturber la faune et de dégrader la flore dans l'emprise et à proximité immédiate du projet (bruits, vibrations, installations de chantiers, terrassements...). Les inventaires faunistiques et floristiques ont mis en évidence la présence d'espèces protégées et d'habitats d'intérêt écologique.
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet engendre la consommation d'espaces agricoles (environ 8,79 ha). Des études de compensation agricoles sont réalisées afin de déterminer les impacts et les surfaces impactées.
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La RD 1075 présente une forte sensibilité au risque de glissement de terrain, les études géotechnique viendront préciser le risque au droit des zones de chantier.
	Engendre-t-il des risques sanitaires ? Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet n'induirait pas de modification des flux de trafics sur cet axe.
	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	Pendant les travaux, les techniques et les engins seront susceptibles de générer des bruits que ne devraient pas être de nature à porter atteinte à la santé des individus. En exploitation, les niveaux de bruit ne devraient pas être supérieurs au niveau actuel.

	<p>Engendre-t-il des odeurs ?</p> <p>Est-il concerné par des nuisances olfactives ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>Pendant les travaux, les techniques et les engins utilisés seront susceptibles de générer des odeurs qui ne devraient pas être de nature à porter atteinte à la santé des individus.</p> <p>En exploitation, les odeurs ne devraient pas être supérieures au niveau actuel.</p>
	<p>Engendre-t-il des vibrations ?</p> <p>Est-il concerné par des vibrations ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>Les technique et les engins utilisés lors des travaux engendreront des vibrations.</p> <p>En exploitation, les vibrations ne devraient pas être supérieures au niveau actuel.</p>
	<p>Engendre-t-il des émissions lumineuses ?</p> <p>Est-il concerné par des émissions lumineuses ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>Les engins et le matériel de signalisations utilisés lors des travaux seront susceptibles de générer des émissions lumineuses.</p> <p>En exploitation, les émissions lumineuses ne devraient pas être supérieures au niveau actuel.</p>
Emissions	<p>Engendre-t-il des rejets dans l'air ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>Les engins utilisés lors des travaux seront susceptibles d'engendrer des rejets dans l'air.</p> <p>En exploitation, les rejet dans l'air ne devraient pas être supérieurs au niveau actuel.</p>
	<p>Engendre-t-il des rejets liquides ?</p> <p>Si oui, dans quel milieu ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>Les eaux de plateformes routières seront recueillis par des fossés latéraux comme actuellement.</p>
	<p>Engendre-t-il des effluents ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

Patrimoine / Cadre de vie / Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet nécessite la consommation de terrains jusqu'alors affectés à l'agriculture sur une surface d'environ 8,79 ha. Il nécessite également des déboisements sur une surface d'environ 12,57 ha

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquelles :

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquels :

6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments) :

Les principales mesures destinées à éviter ou réduire les effets du projet sur l'environnement concernent :

- les mesures de gestions des eaux pluviales : mise à niveau du système de gestion des eaux pluviales de voirie (collecte / rétention / infiltration et traitement sur certaines zones).
- les mesures de protection des espèces protégées : évitement de pieds, transplantations de pied, création d'habitat propice à l'accueil d'espèces, planification des opérations aux périodes favorables aux espèces, conservation de haies et d'arbres à cavités...
- une indemnisation des exploitants agricoles pour compenser l'impact sur les parcelles.
- isolations acoustiques de façades pour les points noir de bruit mis en évidence par la simulation acoustique avec projet.
- aménagements paysagers.

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Compte tenu :

- du nombre d'opérations,
- de la surface du projet,
- de la sensibilité des milieux et des espèces présentes sur le site,
- de l'impact sur le milieu agricole,
- de la surface de défrichement nécessaire.

Il nous semble nécessaire que le projet dans son ensemble fasse l'objet d'une évaluation environnementale.

8. Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié ;	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	<input checked="" type="checkbox"/>
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	<input checked="" type="checkbox"/>
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	<input checked="" type="checkbox"/>
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6°a), b) et c), 7° a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	<input checked="" type="checkbox"/>
6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	<input checked="" type="checkbox"/>

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet

9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus

Fait à

grenoble

le.

18/12/18

Signature

A.clus

